

République française - Département du Tarn  
**Extrait des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mercredi 20 juillet 2022
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 8</b> <b><u>Votants</u> : 12</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 21 juillet 2022</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-deux et le vingt juillet à 20 heures 30</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Madame Marjorie DABERT, Madame Jennifer ANTOINE</p> <p><b><u>Représentés</u></b> : Madame Christine DE MEYER par Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Pascale GOMBAULT par Madame Marjorie DABERT, Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Madame Nathalie CAUWET par Monsieur Christophe BREST</p> <p><b><u>Excusés</u></b> : Monsieur Franck BRETEAU, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Madame Sylvie RAYSSEGUIER</p>
<p>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le _____ et publication le _____</p>	

**Délibération n° DE\_44\_2022**

**Objet :**

**Assainissement collectif - rapport annuel 2021**

M. le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la gestion du service public d'assainissement collectif, en fonctionnement depuis mars 2017, un rapport annuel d'activité pour l'année 2021 doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif devra être mis à disposition du public et notamment des usagers du service.

Il précise que des documents d'informations techniques sont annexés à ce rapport.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021 ;

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 12 voix

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021 tel qu'annexé à cette délibération.
- Demande à M. le Maire de mettre ce rapport à disposition des usagers et du public.
- Habilité M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.

- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**  
**Gilles CORMIGNON**

